



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 015 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 30 mai 2016

Président

L'honorable Denis Paradis

Comité permanent des langues officielles

Le lundi 30 mai 2016

• (1530)

[Français]

Le président (L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.)): À l'ordre, s'il vous plaît.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous entreprenons cette séance d'information sur la feuille de route en vigueur en matière de langues officielles. Je vous rappelle que cette réunion est télévisée.

Nous sommes heureux de recevoir l'honorable Scott Brison, président du Conseil du Trésor. Bienvenue, monsieur le ministre.

Les gens qui l'accompagnent sont Mme Anne Marie Smart, dirigeante principale des ressources humaines au Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, et M. Marc Tremblay, directeur exécutif du Centre d'excellence en langues officielles au Bureau du dirigeant principal des ressources humaines. Je vous souhaite la bienvenue.

Nous allons procéder comme d'habitude. Monsieur le ministre, vous disposez d'environ une dizaine de minutes pour faire votre présentation. Par la suite, les membres du comité pourront intervenir en formulant des commentaires ou en posant des questions. Monsieur le ministre, nous sommes heureux de vous recevoir et vous avez maintenant la parole.

L'hon. Scott Brison (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, c'est un plaisir pour moi d'être ici parmi vous aujourd'hui. Je vous remercie de l'invitation.

Je suis heureux de vous parler de l'engagement de notre gouvernement au chapitre des langues officielles et, en particulier, de mon rôle en tant que président du Conseil du Trésor.

Puisque les membres du comité connaissent notre premier ministre, ils savent que nos deux langues officielles lui tiennent à coeur. Il a vécu l'expérience de notre dualité linguistique partout au Canada.

Pour ma part, j'ai grandi en Nouvelle-Écosse dans une communauté anglophone. Je n'avais pas à me poser beaucoup de questions sur le bilinguisme à l'époque. Je n'écoutais pas beaucoup Robert Charlebois ou *La Soirée du hockey*. Comme beaucoup d'autres personnes, j'ai appris mon français à Ottawa.

[Traduction]

Cependant, aujourd'hui, j'ai deux filles bilingues adorables et je passe souvent mes vacances avec mes beaux-parents qui vivent à la campagne, près de Drummondville.

[Français]

Mes filles s'appellent Rose et Claire. Nous avons choisi des prénoms qui se prononcent parfaitement bien dans les deux langues officielles. En fait, nous parlons avec elles dans les deux langues, mais je crains qu'elles n'héritent de mon accent en français.

[Traduction]

En épousant un Québécois, je suis entré dans une famille francophone qui m'a fait bénéficier de sa langue et de sa culture.

[Français]

Aujourd'hui, j'aime la musique des Trois Accords et j'aime écouter des films comme *C.R.A.Z.You* ou *La grande Séduction*.

[Traduction]

C'est en partie dans cette optique que j'assume mes responsabilités, à titre de président du Conseil du Trésor, en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles. Ces responsabilités nous ont clairement été énoncées à moi et à la ministre du Patrimoine canadien dans nos lettres de mandat, que vous avez tous vues.

Bien entendu, ma lettre de mandat, qui est du domaine public — comme toutes les lettres de mandat — désigne les langues officielles comme une de mes priorités. J'ai, plus précisément, reçu le mandat suivant: « En collaboration avec la ministre du Patrimoine canadien, veiller à ce que tous les services fédéraux soient offerts en parfaite conformité avec la Loi sur les langues officielles. »

Mes responsabilités tombent principalement sous le coup de trois parties de la Loi. La partie IV concerne les communications avec le public et la prestation de services. La partie V porte sur la langue de travail. Dans les limites du raisonnable, les fonctionnaires fédéraux devraient pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix. La partie VI se rapporte à l'embauche de Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans les institutions fédérales pour assurer leur pleine participation.

[Français]

En tant que président du Conseil du Trésor, je dois présenter au Parlement un rapport annuel qui décrit les progrès accomplis par les institutions fédérales en ce qui a trait à l'application de la loi.

J'aimerais vous parler de quelques points saillants du dernier rapport annuel.

[Traduction]

Le gouvernement du Canada offre des services au public par le truchement de plus de 11 000 bureaux et points de service dans près de 200 institutions fédérales à la grandeur du Canada et à l'étranger, et 35 % de ces bureaux offrent des services tant en français qu'en anglais.

Le dernier rapport de 2014-2015 montre que plus de 95 % des employés qui offrent des services de première ligne aux Canadiens, et les superviseurs à la fonction publique, répondent aux exigences linguistiques de leurs postes. Pour ce qui est des taux de participation des anglophones et des francophones, ils sont restés relativement stables au cours des 10 dernières années.

[Français]

Au 31 mars 2015, la participation des anglophones dans toutes les institutions fédérales était d'environ 73 % et celle des francophones était de 25 %.

[Traduction]

Ces données ressemblent beaucoup à celles du recensement de 2011 selon lesquelles 75 % des Canadiens affirmaient que l'anglais était leur langue principale, contre 23 % pour le français.

Ces résultats nous montrent que les groupes de langue officielle continuent d'être raisonnablement représentés au sein de la fonction publique, et que les anglophones et les francophones jouissent de possibilités justes et équitables de décrocher des emplois au gouvernement.

• (1535)

Le rapport annuel met aussi en lumière les mesures prises par les institutions fédérales pour créer et maintenir un milieu de travail bilingue en plus de faire en sorte que l'ensemble des services et des communications au public se fassent en conformité avec la Loi.

[Français]

Les institutions ont également établi des objectifs de rendement en lien avec les parties IV, V et VI de la loi. Elles les ont inclus, le cas échéant, dans l'entente de rendement des fonctionnaires.

[Traduction]

Une autre étape importante est la nomination de champions des langues officielles, et de personnes responsables des langues officielles au sein de leurs organismes. Ces personnes se réunissent régulièrement pour échanger des pratiques exemplaires puisqu'elles sont responsables de la promotion et du respect des langues officielles dans leurs institutions. Elles discutent de rendement et élaborent des stratégies pour enregistrer et faire le suivi des progrès.

[Français]

Ce sont des mesures importantes, mais nous devons faire plus. Nous savons que les ministères et les agences fédérales font face à des défis dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi. Par exemple, on peut facilement perdre de vue les pratiques exemplaires et le partage des connaissances à cause des changements touchant les champions en matière de langues officielles et les responsables des langues officielles. Nous avons besoin de réseaux sociaux efficaces afin d'échanger et d'améliorer les pratiques exemplaires et les bons conseils à cet égard.

Nous sommes chanceux d'avoir une fonction publique bilingue. Il est important que les compétences linguistiques continuent d'être valorisées au travail et que les nouveaux employés prennent des mesures pour acquérir les compétences nécessaires en début de carrière. Les institutions doivent continuer de promouvoir un lieu de travail qui encourage l'utilisation des deux langues officielles et le maintien des compétences linguistiques acquises.

[Traduction]

L'adaptation à l'évolution de la technologie et des médias sociaux présente non seulement un défi pour les institutions fédérales, mais aussi une occasion. Comme nous le savons tous, les médias sociaux sont une des méthodes de communication les plus efficaces et populaires pour rejoindre le public, et il est important que les communications soient faites en conformité avec la Loi.

[Français]

Nous avons aussi des occasions en or devant nous. J'y pense souvent lorsque mes beaux-parents communiquent par Skype avec

mes filles. Si mes beaux-parents francophones peuvent communiquer d'un bout à l'autre du pays avec mes filles, comment se fait-il qu'on ne tire pas plus d'avantages de ces technologies afin de tisser des liens entre tous les Canadiens qui se trouvent dans un contexte de minorité linguistique? Les outils à notre disposition devraient nous permettre de rendre accessibles des services bilingues sans précédent.

Non seulement notre gouvernement s'engage à ce que tous les services fédéraux soient offerts dans le strict respect de la loi, mais il existe aussi des occasions d'aller au-delà de nos obligations.

[Traduction]

Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui pour en discuter parce que j'ai énormément de respect et d'admiration pour les travaux des comités parlementaires. J'espère que nous pourrions collaborer et continuer à travailler ensemble à ces questions importantes. Je tiens à féliciter le Comité pour le travail qu'il a accompli à ce jour.

[Français]

Je suis très heureux de discuter avec vous et de pouvoir compter sur votre engagement continu.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous allons débiter immédiatement la première période de questions.

Madame Boucher, vous avez la parole.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Bonjour, monsieur le ministre. Je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent des langues officielles.

Je remarque plusieurs choses. Au cours des dernières années, sous notre gouvernement, soit celui de M. Stephen Harper, on trouvait partout le titre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Même sous le gouvernement de M. Paul Martin, dont vous avez fait partie de 2004 à 2006, on comptait un ministre responsable des langues officielles.

Maintenant, les langues officielles ne font partie du titre officiel d'aucun ministère. Cela a disparu comme par enchantement. Comment allez-vous veiller à ce que tous les services fédéraux soient offerts conformément à la Loi sur les langues officielles s'il n'y a aucun ministre responsable au chapitre des langues officielles?

• (1540)

L'hon. Scott Brison: Je vous remercie de la question.

Dans la lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien et dans la mienne, il est très clair que le respect de la Loi sur les langues officielles constitue une priorité pour notre gouvernement. C'est primordial pour notre premier ministre et personne ne pense le contraire. Nous allons mettre en place les politiques pour assurer la promotion de nos deux langues officielles à Ottawa et partout au Canada. Nous allons profiter de toutes les occasions pour développer les services partout au Canada dans les deux langues officielles. C'est primordial pour nous.

Notre Cabinet est moins grand que celui du gouvernement précédent, mais croyez-moi, le respect et le développement des services dans les deux langues officielles constituent une priorité pour notre gouvernement.

Mme Sylvie Boucher: Si c'est si important pour votre gouvernement, pourquoi n'y a-t-il aucun ministre responsable des langues officielles?

L'hon. Scott Brison: La situation est meilleure, car deux ministres sont responsables de ce dossier. Il y a Mme Joly, qui est la ministre du Patrimoine canadien, et moi, à titre de président du Conseil du Trésor. Elle peut compter aussi sur un secrétaire parlementaire extraordinaire. C'est mieux ainsi, madame Boucher, parce que deux ministres sont responsables de cette question. C'est une bonne chose. Nous avons doublé les effectifs afin de démontrer notre respect à l'endroit des langues officielles.

Mme Sylvie Boucher: Je demeure très sceptique. C'est peut-être clair pour vous, mais les Canadiennes et les Canadiens nous regardent. Si on enlève les mots « langues officielles », ce n'est clair pour personne.

J'aimerais maintenant vous parler du Bureau de la traduction. Votre gouvernement lui a fourni très peu d'aide. On projette la perte de 138 emplois au Bureau d'ici deux ans et, selon un article du journal *Le Devoir*, vous n'avez aucune intention d'agir relativement à cette situation. Avez-vous un plan en place pour assurer l'avenir du Bureau de la traduction?

L'hon. Scott Brison: Je vous remercie encore une fois de votre question.

Je pense que la réduction des emplois au Bureau de la traduction a été décidée par le gouvernement précédent. Il est clair qu'il est très important d'investir dans le Bureau de la traduction. Nous avons beaucoup de respect pour le travail qui y est fait. C'est très important de l'appuyer et de faire des investissements à cet égard.

Nous reconnaissons aussi qu'il est nécessaire d'augmenter sa capacité de servir les fonctionnaires et les citoyens grâce à la technologie. Nous allons donc continuer à utiliser la technologie.

Je pense que la réduction des emplois a été décidée par le gouvernement précédent, mais appuyer le travail du Bureau de la traduction est une priorité pour nous et nous allons continuer à le faire.

• (1545)

Mme Sylvie Boucher: Vous êtes au pouvoir depuis sept mois. Cessez de taper sur le précédent gouvernement. Nous ne voulons pas savoir ce que les autres n'ont pas fait, mais ce que vous allez faire. D'après ce que je lis dans le journal *Le Devoir*, vous n'avez aucun plan pour assurer l'avenir du Bureau de la traduction.

Dans le discours du Trône, les mots « langues officielles » n'ont été prononcés qu'une seule fois. On y disait ceci:

Le gouvernement appuiera la société CBC/Radio-Canada, encouragera l'utilisation des langues officielles du pays, et investira dans les industries culturelles et créatives canadiennes.

Alors même que nous apprenons que le processus de vente de Radio-Canada ne se fera qu'en anglais, j'aimerais que vous nous donniez des explications sur l'application des langues officielles.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le président, j'apprécie beaucoup, encore une fois, la question de Mme Boucher. C'est un peu ironique de sa part, en tant que députée conservatrice, qu'elle demande plus d'appui pour Radio-Canada/CBC.

Mme Sylvie Boucher: Ma question concernait les langues officielles.

L'hon. Scott Brison: Récemment, notre gouvernement a fait beaucoup d'investissements en ce qui a trait aux deux langues officielles. J'apprécie beaucoup son appui et les investissements qui se retrouvent dans le budget. Après 10 années de compressions imposées par les conservateurs à Radio-Canada/CBC, il est important de réinvestir dans ces organismes.

[Traduction]

C'est une priorité pour notre gouvernement de faire en sorte que Radio-Canada et la CBC continuent de disposer des ressources dont elles ont besoin pour offrir des services dans les deux langues à la grandeur du Canada. Je ne connaissais pas la passion de son parti pour Radio-Canada et la CBC, mais nous nous réjouissons de l'appui...

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Je parle surtout des langues officielles.

Le président: Madame Boucher, vous avez un peu dépassé le temps qui vous était alloué pour poser vos questions.

Monsieur le ministre, si vous me le permettez, je vais maintenant céder la parole à M. Paul Lefebvre.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue. Je suis très heureux de vous accueillir. Je suis aussi très heureux des sommes que le gouvernement a investies dans Radio-Canada/CBC. La fin de semaine dernière, des gens sont venus nous voir à Winnipeg pour nous remercier à ce sujet. Je suis demeuré très humble face à l'appui de ces gens.

Votre comparution devant nous est tout à fait opportune. Nous sommes en train de préparer un rapport sur le Bureau de la traduction. Avant que nous abordions cette question, j'aimerais souligner que le gouvernement précédent a sabré dans les budgets de plusieurs programmes. Je siège également au Comité permanent des comptes publics. Or il est clair, dans l'ensemble des rapports, que tous les programmes ont subi des compressions.

Étant donné que cette situation m'inquiète, j'aimerais savoir comment le Conseil du Trésor pourra assurer l'égalité des deux langues officielles, compte tenu des compressions qui ont été appliquées au cours des dernières années et qui ont rendu la tâche très difficile.

Que prévoit faire le Conseil du Trésor pour corriger le tir? Les compressions affecteront-elles les services offerts dans les divers programmes?

L'hon. Scott Brison: Je vous remercie de la question.

Le Conseil du Trésor, de concert avec le ministère du Patrimoine canadien, est responsable de s'assurer que, dans la fonction publique et dans le cadre des services offerts aux Canadiens, chaque ministère et chaque agence respecte la loi et les politiques globales à ce sujet. Il est important que les ressources nécessaires soient disponibles et que des ressources soient investies. Il est également important de voir à ce que la politique soit appliquée partout.

• (1550)

[Traduction]

On a réalisé des progrès au fil des ans. Nous devons continuer dans cette voie. Les ressources financières entrent en ligne de compte, et nous devons veiller à disposer du niveau adéquat pour offrir des services en français et en anglais. Je pense aussi que nous pouvons utiliser davantage la technologie. Selon moi, c'est important.

J'ai mentionné plus tôt que ma belle-mère près de Drummondville utilise Skype pour parler à ses petits-enfants, mais si elle se trouve, disons, en Nouvelle-Écosse dans une collectivité anglophone et qu'elle se rend à un bureau de Service Canada, par exemple à Kentville, elle pourra peut-être y trouver un francophone ou peut-être pas. Peut-être qu'elle pourrait avoir recours à la technologie pour parler à un francophone ou téléphoner avec Skype, qui lui offre une capacité audiovisuelle, pour parler à un fonctionnaire francophone.

Ce sont les choses auxquelles je tiens vraiment à ce que le Comité s'engage alors que nous cherchons des façons, non seulement de maintenir, mais aussi d'accroître les services dans les deux langues officielles au pays. Avec une combinaison de ressources financières, de technologie et d'innovation, je pense que nous pouvons vraiment les rehausser au lieu de simplement protéger ce que nous avons. Nous pouvons faire mieux.

[Français]

M. Paul Lefebvre: Nous avons entendu plusieurs témoins du Bureau de la traduction. Il en est ressorti clairement que, au cours des 10 dernières années, en vertu des politiques de l'ancien gouvernement, le Bureau de la traduction a été traité comme un *business*. On l'a forcé à être rentable. Cela a obligé plusieurs ministères et programmes à offrir les services de traduction à l'interne. Plutôt que d'avoir recours au Bureau de la traduction, on recourait à des gens faisant partie de ce qu'on appelle « les services de traduction fantôme ».

J'aimerais savoir comment le Conseil du Trésor envisage à l'avenir ces services de traduction à l'interne?

L'hon. Scott Brison: Il est très important de maintenir la qualité de la traduction au sein du gouvernement. C'est pourquoi nous encourageons tous les fonctionnaires ainsi que tous les ministères et agences à recourir aux services du Bureau de la traduction.

Nous devons assurer que le Bureau de la traduction possède les ressources nécessaires, en ce qui concerne les fonctionnaires et la technologie, pour fournir ses services de manière efficace. Un million de fois par semaine, partout au sein du gouvernement du Canada, les fonctionnaires utilisent un outil de traduction ou de compréhension. Il s'agit fréquemment de Google Translate. Pour ma part, je préférerais qu'on emploie un outil de compréhension du gouvernement du Canada et le vocabulaire gouvernemental, ce qui est plus sûr que Google Translate, par exemple.

Je reconnais le besoin d'être flexible, mais notre priorité est de nous assurer que la qualité de la traduction est suffisamment élevée. Nous obtenons chaque fois une bonne qualité de traduction, et c'est pourquoi nous encourageons tous les fonctionnaires de toutes les agences et ministères à faire appel au Bureau de la traduction.

• (1555)

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Je cède maintenant la parole à M. Choquette.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur le ministre, ainsi que vos collègues, d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma première question est d'ordre général, mais elle est tout de même importante. Dans le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 du ministère du Patrimoine canadien, on mentionne le Conseil du Trésor. On peut lire ce qui suit:

Poursuivre, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère de la Justice, l'examen de la gouvernance pangouvernementale en langues officielles;

Nous en avons parlé un peu tout à l'heure. Nous nous demandons qui est le capitaine du bateau en matière de langues officielles. Nous le cherchons, mais, malheureusement, nous ne le trouvons pas. Nous ne savons pas si c'est vous ou la ministre du Patrimoine canadien. De plus, s'il y en a deux, à qui nous devons nous adresser.

Il y a présentement une étude relativement à la gouvernance. D'après ce que j'ai compris, il existe un rapport préliminaire. Allez-vous le rendre public? Quand croyez-vous avoir terminé cette étude et allez-vous la faire parvenir au comité?

L'hon. Scott Brison: Je vous remercie beaucoup de votre question.

[Traduction]

Je répète ce que j'ai mentionné plus tôt: en ce qui concerne la délimitation entre mes responsabilités et celles de la ministre du Patrimoine, mes responsabilités tombent principalement sous le coup de trois parties de la Loi: la partie IV concernant les communications avec le public et la prestation des services; la partie V qui porte sur la langue de travail et le fait que, dans des limites raisonnables, les fonctionnaires fédéraux devraient pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix; et la partie VI qui se rapporte à l'embauche de Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans les institutions fédérales pour assurer leur pleine participation.

Nous y travaillons, et ce qui ressort clairement de nos paroles et de nos actions à la ministre du Patrimoine et à moi... et je peux vous dire que c'est une priorité pour notre premier ministre.

M. François Choquette: Très bien, monsieur Brison. Je ne veux pas m'ingérer. Je veux simplement savoir ce qui se passe avec l'étude du gouvernement en ce moment. Où en est-elle et que se passe-t-il avec elle?

L'hon. Scott Brison: En ce qui concerne le prochain rapport...?

M. François Choquette: Oui. Quand l'aurons-nous, car on mène actuellement une étude. Où en est-elle? Que se passe-t-il avec cette étude? À quel moment ses résultats seront-ils rendus publics?

[Français]

L'hon. Scott Brison: Je vais demander à M. Tremblay de répondre à cette question.

M. Marc Tremblay (directeur exécutif, Centre d'excellence en langues officielles, Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor): Une étude a été annoncée dans la foulée de l'évaluation de la dernière feuille de route. En effet, celle-ci recommandait que le ministère du Patrimoine canadien mène une étude pour revoir la gouvernance. Durant l'évaluation, il est apparu que certains fonctionnaires et certaines des personnes appelées à commenter la feuille de route se demandaient qui prenait les décisions, à quel sujet et à quel moment. Le ministère du Patrimoine canadien mène cette étude et le Secrétariat du Conseil du Trésor a participé aux discussions d'un groupe de travail. On a recensé ce qui existe en la matière et une ébauche de rapport est actuellement à l'étude par le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles.

M. François Choquette: Monsieur Tremblay, pouvez-vous nous dire qui ce comité a rencontré et nous informer de ce qui s'est fait? Nous allons étudier la feuille de route, mais puisqu'une étude intéressante a déjà été faite sur la gouvernance, nous aimerions en savoir davantage à ce sujet. Pouvez-vous renseigner le comité au sujet de cet examen?

M. Marc Tremblay: N'ayant pas mené l'étude moi-même, je peux difficilement vous répondre de façon complète. C'est le ministère du Patrimoine canadien qui mène cette étude. Je peux vous dire que nous y avons participé. Nous avons consulté les intervenants, soit ceux qui s'occupent des parties IV, V et VI auxquelles le président du Conseil du Trésor a fait référence. Il y a donc des personnes responsables des langues officielles dans les ministères et il y a des champions des langues officielles. Il y a eu des consultations et nous y avons participé, mais cela ne constituait qu'une partie des travaux effectués par le ministère du Patrimoine canadien.

M. François Choquette: Monsieur Brison, j'ai écrit à l'honorable Judy Foote concernant ce qu'on appelle maintenant un « outil de compréhension ». C'est un nom très bien choisi et qu'il aurait dû porter dès le début. Je lui ai demandé de surseoir à sa décision de mettre cet outil en place, et ce, tant et aussi longtemps que le comité n'aura pas terminé son rapport sur le sujet. Je vous ai d'ailleurs envoyé une copie conforme de ma lettre.

Nous avons appris, il y a une ou deux semaines, que l'outil Portage a été rendu disponible alors que le comité travaille encore à un rapport sur cette question. Que pensez-vous de cela?

• (1600)

L'hon. Scott Brison: Comme je l'ai mentionné, différents outils de traduction, dont celui dont vous parlez, sont fréquemment utilisés par les fonctionnaires. Lorsqu'ils se servent de Google Translate, ce qui est souvent le cas, la qualité n'est pas garantie. Cet outil n'a pas non plus adopté le vocabulaire du gouvernement. Je pense qu'il vaut mieux avoir un outil de compréhension et qu'il est très important d'y avoir accès.

Par ailleurs, nous attendons le rapport du comité et nous allons considérer ses recommandations. Entretemps, il est très important de continuer à offrir aux fonctionnaires un outil qui les aidera. En fait, les traducteurs du Bureau de la traduction utilisent différents outils et la technologie change chaque jour dans leur travail. Donc, il me semble logique de continuer à leur offrir un outil comme l'outil de compréhension jusqu'à ce que nous ayons reçu votre rapport.

[Traduction]

Au sein de la fonction publique fédérale, les fonctionnaires ont recours, un million de fois par semaine, à une technologie de traduction ou de compréhension. Au Bureau de la traduction, les traducteurs les utilisent.

Nous avons fait des changements, tout comme le ministère de Mme Foote, afin d'encourager l'utilisation de l'outil plutôt aux fins de compréhension que de traduction des messages externes. Cependant, êtes-vous en train de suggérer que nous arrêtions d'offrir le moindre de ces outils pour que tout le monde se serve de Google Translate? Je ne pense pas que cela ferait de très...

M. François Choquette: Ce que je demandais... Je sais que je n'ai pas le temps, mais je vais simplement vous répondre parce que vous me posez une question.

L'hon. Scott Brison: Oui, c'est bien.

M. François Choquette: Je vous demandais simplement, monsieur le ministre, si vous n'auriez pas dû attendre que le rapport soit prêt.

[Français]

Le président: Monsieur Choquette, le temps dont vous disposez est écoulé.

L'hon. Scott Brison: Monsieur Choquette, croyez-moi, nous attendons le rapport de votre comité et nous allons considérer vos

recommandations. Cependant, d'ici là, les fonctionnaires doivent avoir la possibilité d'utiliser un outil de compréhension. Je respecte la décision de ma collègue, la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. À l'époque, on parlait du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

En somme, je pense qu'il est logique de se servir de cet outil.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Samson, vous avez la parole.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vous remercie ainsi que vos collègues de votre présence devant le comité aujourd'hui.

Tout comme vous, je suis un député de la Nouvelle-Écosse. C'est un énorme plaisir pour moi que vous soyez ici et que vous occupiez un poste qui est très important au sein de notre gouvernement.

Avant de poser mes questions, j'aimerais soulever quelques points.

D'abord, je dirais que, contrairement à vous, j'ai vécu dans un environnement bilingue et j'ai pu profiter des deux langues officielles. Vous vivez une situation semblable aujourd'hui, et je vous en félicite. Vos deux enfants, Claire et Rose, peuvent fréquenter les écoles françaises en Nouvelle-Écosse ou ici à Ottawa. En effet, comme vous le savez bien, les résultats obtenus dans les écoles françaises sont très élevés, et nous en sommes très heureux. Au cours des 10 dernières années, sur le territoire de la province, il y a eu une augmentation de 22 % de la population étudiante au sein du Conseil scolaire acadien provincial, alors qu'il y a eu une diminution de 15 % dans les conseils anglophones. Vous êtes certainement le bienvenu et nous vous accueillons à bras ouverts.

Deuxièmement, je trouve un peu ironique que mes collègues d'en face, les conservateurs, questionnent le fait qu'il y aura moins de postes dans les deux prochaines années au Bureau de la traduction, alors qu'ils en ont supprimé 400 au cours des trois ou quatre dernières années. C'est ce qui a causé en grande partie le problème qui existe aujourd'hui. Pour être honnête avec vous, cela m'attriste.

En terminant, je souligne qu'il ne fait aucun doute que l'outil de traduction en est un de compréhension seulement. Ce n'est pas un outil officiel, comme vous venez de le mentionner. Ce n'est qu'un simple outil de travail.

Ma question est très importante, monsieur le ministre. Vous savez que la sénatrice Maria Chaput a présenté le projet de loi S-209, qui est maintenant parrainé par la sénatrice Claudette Tardif. Quelle est votre opinion à ce sujet? Des éléments de ce projet de loi pourraient-ils être mis en œuvre par le Conseil du Trésor même s'il ne sera pas étudié par les deux Chambres? Il serait très important de savoir si le Conseil du Trésor pourrait mettre en œuvre certains éléments au moyen de règlements ou d'autres mesures.

• (1605)

L'hon. Scott Brison: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Il faut préciser que la réglementation actuelle a été mise en place en 1991. Depuis ce temps, il y a eu des changements significatifs. Comme je l'ai dit récemment à la sénatrice Tardif, je suis ouvert aux changements qui permettront de moderniser la réglementation et d'atteindre, par exemple, les objectifs du projet de loi S-209. Nous pouvons faire beaucoup de progrès en changeant la réglementation. Cet après-midi, je vais rencontrer le comité du Sénat pour discuter du même sujet.

Beaucoup de choses ont changé depuis 1991, par exemple, en ce qui a trait à la technologie. Selon moi, il est clair qu'il faut moderniser la réglementation. J'apprécierais beaucoup l'apport du Comité à cet égard.

M. Darrell Samson: Je vous remercie énormément. Il est très important que nous puissions aller de l'avant rapidement, surtout compte tenu de l'immigration et des réfugiés, afin de faire en sorte que les immigrants francophones se retrouvent dans un milieu francophone.

Ma deuxième question concerne le bilinguisme des juges de la Cour suprême. Dans son rapport, le commissaire aux langues officielles Graham Fraser recommande que les juges de la Cour suprême soient bilingues. Cette question est de votre responsabilité en matière de services.

Pourriez-vous nous éclairer sur cette question?

L'hon. Scott Brison: Notre gouvernement va honorer sa promesse de nommer des juges bilingues à la Cour suprême. Nous croyons que les Canadiens devraient pouvoir y être entendus dans la langue officielle de leur choix. C'est très important pour les Canadiens et pour notre gouvernement.

Nous nous sommes aussi engagés à assurer une plus grande diversité de notre système judiciaire. Nous allons travailler avec tous les partis à la Chambre et tous les intervenants pour que le processus de nomination à la Cour suprême soit plus transparent, inclusif et responsable.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup.

M. Darrell Samson: Monsieur le président, je termine en félicitant de nouveau le ministre pour la qualité de son français, qui continue de s'améliorer. Bravo!

L'hon. Scott Brison: Entre nous, je manque de confiance en français et c'est toujours...

Le président: Ça va très bien.

L'hon. Scott Brison: J'apprécie beaucoup votre patience avec moi.

Mon conjoint n'est pas patient. Il refuse de parler en français avec moi. De temps à autre, il me dit: « Tais-toi, je ne suis pas Berlitz! » Selon lui, je parle trop lentement. Je lui réponds alors: « Ne sois pas méchant, je suis très sensible. »

Des voix: Oh, oh!

Le président: Merci beaucoup.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Je vous remercie beaucoup d'être avec nous.

L'hon. Scott Brison: Monsieur Samson, vous êtes plus gentil que mon conjoint.

M. Darrell Samson: C'est toujours important pour moi de savoir que je suis gentil. J'apprécie cela.

Mme Linda Lapointe: Nous sommes d'accord avec vous pour dire que M. Samson est très gentil.

Je trouve très beau et très bien que vous ayez nommé vos filles Claire et Rose, avec le souci qu'elles aient des prénoms qui se disent bien dans les deux langues. Mes enfants se nomment Sarah, William, Simon et Victoria pour les mêmes raisons, c'est-à-dire pour que leurs prénoms se prononcent bien autant en français qu'en anglais. Sachez que mes enfants sont allés à une école de langue française. Ils sont

bilingues et même trilingues. Plus on parle de langues, mieux c'est. En tout cas, je vous félicite.

Un peu plus tôt, vous avez parlé des champions dans l'organisation et du fait que vous essayez d'adopter les meilleures pratiques et de les transférer. Comment cela fonctionne-t-il? J'aimerais vous entendre parler des champions en matière de langues officielles. Comment avez-vous réussi à transférer les meilleures pratiques? Comment vous y êtes-vous pris à ce sujet?

L'hon. Scott Brison: Dans certains ministères et agences, il y a des champions des langues officielles pour promouvoir l'utilisation des deux langues officielles et pour partager les meilleures pratiques partout. Franchement, nous devons faire plus et j'aimerais augmenter nos efforts pour améliorer les services au sein du gouvernement, des ministères, des agences et entre les fonctionnaires pour améliorer les services aux citoyens. Cela fait partie de nos efforts à ce sujet.

[Traduction]

La politique des champions des langues officielles n'existe que depuis 2012. Elle est relativement récente.

J'aime beaucoup l'idée et je pense qu'ils font du bon travail. Je veux renforcer les rôles des champions des langues officielles. Même pendant nos séances d'information, il est important d'encourager les fonctionnaires à parler dans la langue de leur choix, pas seulement dans mon ministère ou organisme, mais ailleurs.

Je ne veux rien manquer. Vous remarquez peut-être qu'il m'arrive de ne pas utiliser l'oreillette dans le cadre d'un comité et même de réunions du Cabinet ou du caucus, car cela m'aide à m'améliorer. C'est un outil. Il importe parfois de l'avoir en contexte officiel pour ne rien manquer et tenir compte de toutes les nuances d'une question.

Nous voulons nous assurer que les gens soient encouragés à utiliser la langue de leur choix, mais aussi à apprendre activement au sein de la fonction publique. On a réalisé des progrès appréciables en ce qui concerne les champions des langues officielles, mais je veux faire en sorte que nous leur donnions les ressources et l'appui dont ils ont besoin pour accroître la valeur et la capacité de leur travail.

• (1615)

[Français]

Mme Linda Lapointe: Merci beaucoup.

Nous savons tous que notre premier ministre a vécu la dualité linguistique et qu'il a été élevé dans les deux langues officielles. D'ailleurs, il nous parle toujours en utilisant les deux langues officielles.

Au Conseil du Trésor, les gens ont-ils senti qu'un climat d'ouverture s'était établi en matière de langues officielles? Y a-t-il eu des changements qui ont été observés à ce sujet? Il a été question à maintes reprises du gouvernement précédent, mais j'aimerais savoir si, depuis sept mois, les gens sont satisfaits de l'ouverture de notre nouveau gouvernement à l'égard des langues officielles.

L'hon. Scott Brison: Madame Lapointe, je pense que Mme Smart ou M. Tremblay peuvent répondre à votre question s'ils le désirent. C'est leur choix. Cela dit, il est difficile pour des fonctionnaires ou des hauts fonctionnaires du gouvernement de répondre à ce genre de questions.

Mme Linda Lapointe: Oui.

L'hon. Scott Brison: C'est leur choix, mais cela peut donner l'impression qu'il s'agit de partisanerie. Je comprends pourquoi il leur est difficile de répondre à cette question.

Mme Linda Lapointe: C'est une question difficile pour eux.

Le président: Madame Lapointe, je peux peut-être régler la question étant donné que votre temps est expiré.

Mme Linda Lapointe: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Mme Linda Lapointe: Vos sourires ont suffi.

Le président: Madame Smart, vous disposez de quelques secondes.

Mme Anne Marie Smart (dirigeante principale des ressources humaines, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor): Merci, monsieur le président.

Je peux confirmer que les langues officielles font partie intégrante des activités quotidiennes du Conseil du Trésor. Quand nous nous préparions à notre rencontre d'aujourd'hui avec le ministre, cela se déroulait entièrement en français.

Le président: Très bien, madame. Merci beaucoup.

Monsieur Généreux, vous avez la parole.

L'hon. Scott Brison: Cela devait être fatigant pour les fonctionnaires.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'être parmi nous aujourd'hui.

[Traduction]

Parlant de nos conjoints et partenaires, ma femme est une Montréalaise anglophone, alors j'ai pris des leçons. J'en ris, car je dirais que j'apprends sur l'oreiller, qui est le meilleur endroit où apprendre l'anglais dans mon cas et le français dans le sien.

[Français]

Elle et moi faisons beaucoup d'erreurs. Je suis marié depuis 27 ans avec une anglophone et cela fait 27 ans que je fais des erreurs. De mon côté, je pourrais l'appeler Mme Berlitz ou Rosetta Stone, parce qu'elle commence à en avoir assez à ce sujet. Je pense néanmoins que nous devons faire ces efforts. Nos enfants ont été élevés en français et en anglais. D'ailleurs, nous devrions proposer au Comité permanent des langues officielles que les Canadiens soient désormais tenus de se marier à des personnes parlant l'autre langue officielle. De cette façon, ils deviendraient bilingues assez rapidement.

Trève de plaisanteries, monsieur le ministre, votre gouvernement a de très grandes ambitions à l'égard de la fonction publique et de l'embauche, particulièrement celle des jeunes. C'est du moins ce que nous avons compris en nous basant sur ce qui a été dit au cours des derniers mois.

Comment allez-vous assurer que l'équité soit mise en vigueur de façon à ce que les Canadiens et les Canadiennes qui seront embauchés éventuellement dans la fonction publique, particulièrement les jeunes, respectent nos langues officielles?

Comme le disait Mme Lapointe précédemment, nos jeunes sont très enclins à apprendre d'autres langues. Par conséquent, je pense qu'il y a assurément des Canadiens et des Canadiennes qui sont en mesure de travailler dans notre fonction publique. Avez-vous, plus

particulièrement, une priorité absolue quant à l'embauche de ces jeunes?

L'hon. Scott Brison: Notre gouvernement a comme priorité d'engager plus de personnes qui appartiennent à la génération du millénaire. L'âge moyen des nouveaux employés de la fonction publique est de 36 ans. Nous devons en faire plus pour les attirer dans la fonction publique.

Le pourcentage d'employés bilingues dans l'administration publique centrale est passé de 35 % en 2000 à 41 % en 2010. Il y a eu des progrès, mais nous devons faire davantage à cet égard.

Nous devons donner encore plus de possibilités aux fonctionnaires de devenir bilingues plus tôt dans leur carrière. Il y a les écoles traditionnelles à Saint-Jean, à Montréal ou à Chicoutimi. On peut aussi se servir de la technologie, qui est plus avancée qu'auparavant. C'est très important.

Le problème demeure. Notre pays doit en faire plus pour augmenter le bilinguisme partout au pays, et pas seulement dans la fonction publique. Nous devons travailler à ce sujet avec les autres paliers de gouvernement et le ministère du Patrimoine canadien. Il est très important de poursuivre nos efforts en vue de rendre la fonction publique plus bilingue. C'est une partie de la solution, mais nous devons en faire plus partout au pays pour augmenter et promouvoir le bilinguisme.

Je suis désolé, monsieur Généreux, que nous n'ayons pas plus de temps pour en parler.

• (1620)

[Traduction]

C'est aussi un sujet dont j'aimerais discuter plus longuement avec vous.

M. Bernard Généreux: Je comprends.

[Français]

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Vandal, vous avez la parole.

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président et merci beaucoup, monsieur Brison.

En tant que représentant d'un quartier minoritaire francophone de Winnipeg, j'apprécie beaucoup vos efforts au chapitre de la promotion du français. Votre leadership au pays est vraiment exemplaire à cet égard.

J'ai pris connaissance du rapport qui est devant nous.

[Traduction]

Je me demande si vous saviez qu'en 2010, nous comptions 1 715 employés à temps plein, et qu'en 2013, ce nombre avait baissé à 1 397, ce qui représente donc une perte d'environ 315 employés. Je me demande, monsieur Brison, si vous étiez au courant de cette situation et si vous pouviez vous prononcer là-dessus.

[Français]

L'hon. Scott Brison: J'étais au courant de la diminution du nombre d'emplois au Bureau de la traduction. Encore une fois, j'ai beaucoup de respect pour l'important travail que fait le Bureau. Notre gouvernement s'assurera qu'il aura les ressources nécessaires pour maintenir ses services.

L'objectif de notre gouvernement est d'élargir les services du Bureau et sa capacité à servir le public autant avec les moyens traditionnels qu'avec l'aide de la technologie. Chaque ministère doit être ouvert à utiliser la technologie moderne.

J'étais au courant des changements et de la diminution des postes. Ma priorité est de m'assurer que la qualité des services est excellente et qu'elle continuera à l'être.

De plus, nous sommes ouverts à l'utilisation, au Bureau de la traduction, de la technologie comme outil de compréhension, par exemple.

● (1625)

Nous sommes ouverts à l'idée que la technologie soit utilisée partout pour accroître le bilinguisme dans la fonction publique. Je pense que tout le monde comprend le phénomène des changements en matière de technologie. Cependant, nous devons reconnaître le rôle des traducteurs professionnels, qui est très important. Nous devons donc nous assurer que ces traducteurs sont en nombre suffisant dans la fonction publique.

M. Dan Vandal: Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute.

M. Dan Vandal: Nous avons souvent entendu dire que l'outil de traduction Portage était en fait un outil de compréhension et qu'il n'était pas adéquat pour les communications.

[Traduction]

C'est un outil de compréhension et non de communication. Pouvez-vous vous prononcer là-dessus brièvement pendant le temps qu'il nous reste?

[Français]

L'hon. Scott Brison: Je suis d'accord sur le fait que c'est un outil de compréhension. Il est également important pour nous de reconnaître que les fonctionnaires utilisent des outils comme Google Translate. Par contre, je ne fais pas confiance à Google Translate. Selon moi, c'est un outil qui n'est pas sûr étant donné qu'il n'utilise pas le vocabulaire gouvernemental. Nous devons donc voir à ce que le travail se fasse très étroitement avec le Bureau de la traduction et à ce que les outils dont il a besoin pour remplir ses obligations lui soit fourni.

Le président: Merci beaucoup.

Ceci met fin aux interventions.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Monsieur le président, j'aimerais savoir si le ministre dispose de 15 ou 20 minutes supplémentaires pour que nous puissions faire un dernier tour de table.

Le président: Je pense que M. Brison est attendu au Sénat.

L'hon. Scott Brison: Je dois en effet participer aux travaux d'un autre comité.

M. François Choquette: Vous êtes trop populaire.

L'hon. Scott Brison: Cela dit, j'aimerais revenir vous rencontrer.

Je respecte les travaux que font les comités. Je suis député depuis 1997 et j'ai été ministre pendant deux ans. Comme député, j'ai travaillé très fort en comité pendant 17 ans. Il va sans dire que je reconnais l'importance des comités. J'aimerais beaucoup revenir vous rencontrer.

J'aimerais vous raconter une petite histoire personnelle. Je sais que je fais de petites erreurs en français. Ma belle-mère, Mme St-Pierre, qui vient de Drummondville, parle exclusivement le français. Quand

je lui parle ou que je parle à M. St-Pierre, j'essaie donc de m'exprimer uniquement en français. Je pense que cette histoire est importante pour M. Paradis, qui a un vignoble au Québec. Pour ma part, je possède un petit vignoble, mais j'ai aussi des pommiers.

Je me souviens d'un soir d'été chez moi où j'ai dit ceci à ma belle-mère, Mme St-Pierre: « Avez-vous vu mon verge? »

● (1630)

[Traduction]

Je voulais dire « verger ». Il faut du courage pour s'aventurer dans l'apprentissage de nouvelles langues, mais je voulais vous dire que j'ai continué, même après cet épisode, et que je continue à progresser. Comme vous, elle a été très patiente avec moi.

[Français]

Mon conjoint n'a pas été très patient dans ces circonstances.

Je vous remercie encore une fois de votre patience et de votre passion pour les deux langues officielles. Je partage cette passion et j'ai hâte de continuer à travailler avec vous.

Merci.

Le président: Monsieur le ministre, je veux simplement vous dire que je suis bien heureux d'avoir un vignoble plutôt qu'un verger.

C'était pour nous un très grand plaisir de vous accueillir, ainsi que M. Tremblay et Mme Smart. Je vous remercie tous les trois.

L'hon. Scott Brison: Je remercie les fonctionnaires.

Le président: Vous êtes les bienvenus à notre comité.

Nous allons maintenant faire une pause de quelques minutes.

● (1630)

(Pause)

● (1635)

Le président: Nous reprenons la séance.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons l'étude au sujet du Bureau de la traduction.

Avant de commencer, nous entendrons M. Choquette.

M. François Choquette: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais remercier tous les représentants du Bureau de la traduction d'être ici encore une fois parmi nous.

La recommandation du comité était de recevoir des représentants de Services publics et Approvisionnement Canada pour répondre à nos questions au nom de l'honorable Judy Foote. C'est ce qu'on avait demandé. Je comprends qu'elle ne pouvait pas être présente car elle est en voyage ou a d'autres occupations en ce moment. On aurait donc aimé recevoir la sous-ministre pour lui poser des questions d'ordre plus général sur la gouvernance et de savoir quel est le rôle du ministère en lien avec le Bureau de la traduction?

Monsieur le président, je ne sais pas si les autres membres du comité veulent que vous vérifiez ce qui s'est passé et pourquoi on ne reçoit pas aujourd'hui quelqu'un qui représente l'honorable Judy Foote, comme on l'avait demandé.

• (1640)

Le président: Je vous remercie de vos commentaires.

Tout d'abord, je pense que les membres du comité avaient souligné qu'ils aimeraient entendre Mme Achimov pour discuter de certains points précis car on se posait certaines questions. On peut donc profiter de sa présence cet après-midi pour l'entendre parler des points précis à propos desquels les membres du comité souhaitent avoir des éclaircissements.

Par ailleurs, Mme Foote est absente d'Ottawa cette semaine. On pourrait donc l'inviter à nouveau à une date ultérieure. Nous n'avons pas d'objections à cela.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Le président: Quand le commissaire aux langues officielles dépose un rapport, notre comité a une tradition. M. Choquette a présenté une motion à cet égard. Elle se lit comme suit:

Que le comité des Langues officielles invite le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, à venir témoigner d'ici le 1 juin lors d'une séance télévisée afin de fournir au comité des précisions sur le rapport.

Selon moi, la mention « d'ici le 1 juin » pose problème. Nous avons l'habitude d'inviter le commissaire aux langues officielles à la suite de la publication d'un rapport. Dans l'ordre des priorités, nous devons terminer le rapport sur le Bureau de la traduction et, tout de suite après, selon la pratique courante, le comité devrait recevoir le commissaire aux langues officielles à la suite du dépôt de son dernier rapport. Je vais vérifier les dates possibles avec le greffier.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Monsieur le président, je suis absolument d'accord avec vous. Bien sûr, j'ai déposé une motion et c'est bel et bien la tradition de faire preuve de respect envers notre commissaire qui fait un très bon travail. Il a déposé son rapport récemment. Il a aussi déposé un rapport sur la justice et, le 7 juin, il déposera un rapport spécial sur Air Canada. Il serait donc souhaitable de le recevoir après le 7 juin pour lui poser des questions sur les trois rapports sur lesquels il aura travaillé en très peu de temps. Si le comité accepte cette façon de procéder, c'est la recommandation que je ferais.

Le président: C'est une excellente suggestion. Le 7 juin est un mardi. Voulez-vous qu'on prévoie cette rencontre pour le 8 juin?

Mme Sylvie Boucher: Si c'est le 7 juin, quand aura lieu notre prochaine réunion après cette date?

M. Paul Lefebvre: Le 7 juin est un mardi.

Le président: Ce serait le lendemain, le mercredi 8 juin.

Mme Sylvie Boucher: Il n'y a pas de problème.

Le président: Ça va pour le mercredi 8 juin, n'est-ce pas?

Nous recevrons le commissaire aux langues officielles le mercredi 8 juin. C'est réglé.

Je souhaite maintenant la bienvenue à Mme Achimov. Elle est accompagnée des personnes suivantes du Bureau de la traduction: M. Adam Gibson, vice-président, Services linguistiques, Mme Nancy Gauthier, vice-présidente, Stratégies des services et partenariats, et Mme Lucie Séguin, vice-présidente, Services intégrés.

Certains membres du comité voulaient avoir des éclaircissements sur certains points. Je vais donc procéder de façon plus rapide que d'habitude de façon à obtenir des réponses à nos questions dans la demi-heure qui suit, tout en gardant l'ordre habituel d'intervention. Mme Achimov a quand même déjà comparu devant le comité. Il est question d'apporter des éclaircissements sur certains points.

Nous allons commencer avec M. Généreux.

Monsieur Généreux, vous avez la parole.

M. Bernard Généreux: Merci, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue, madame Achimov, ainsi qu'aux autres témoins.

Je vais d'abord vous expliquer la raison pour laquelle nous avons voulu vous revoir et rencontrer également les concepteurs du logiciel Portage.

Lors d'une précédente rencontre, un témoin a mis l'accent sur le corpus du logiciel. Selon ce que j'ai compris, le corpus regroupe les expressions qui sont inscrites dans le système de sorte que, une fois la traduction terminée, il y ait concordance dans les deux langues. Je veux comprendre comment le corpus est créé. Cela entraîne inévitablement des coûts puisque des gens doivent y travailler. Est-ce qu'un simple utilisateur peut alimenter le corpus ou des personnes sont-elles payées pour y inclure des données? Le comité n'a pas été en mesure de comprendre exactement comment cela fonctionne et je vous donne, à tous les quatre, la possibilité de mieux nous informer à ce sujet. Comment les données sont-elles inscrites dans le corpus et quels résultats obtenez-vous?

Par ailleurs, j'ai déjà exprimé des préoccupations d'ordre financier, à savoir combien il en coûtera pour alimenter l'outil. C'est bien de créer une application ou un logiciel quelconque, mais qui y insère les données et de quelle manière cela se fait-il?

Madame Achimov, vous avez la parole.

• (1645)

Mme Donna Achimov (présidente-directrice générale, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Je vous remercie de cette question, qui nous permettra de vous fournir une meilleure compréhension de l'outil.

Je vais céder la parole à Mme Gauthier. Elle est responsable des relations avec nos clients et, également, des innovations.

Mme Nancy Gauthier (vice-présidente, Stratégies des services et partenariats, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci.

Je vous remercie de la question.

Le corpus du logiciel est alimenté de phrases et de terminologies qui proviennent du gouvernement. Elles sont tirées de tous les sites gouvernementaux qui existent à l'heure actuelle. Ce corpus a été élaboré par le Conseil national de recherches du Canada.

En ce qui concerne l'évaluation du contenu, je crois que vous voulez savoir quels résultats nous obtenons une fois que les données sont inscrites. Il s'agit vraiment de vérifier la récurrence statistique des données. Si un parallèle de contenu, par exemple « le chien équivaut à *the dog* », revient de manière récurrente assez fréquemment, c'est ce résultat qui va ressortir. Il faut reprendre le contenu et le faire valider par des experts langagiers professionnels qui vont aussi s'assurer de la qualité. Par la suite, le corpus est envoyé au Conseil national de recherches qui fait ce qu'on appelle la *retraining of the engine* pour aller chercher ces récurrences. On peut alimenter le corpus comme on le veut afin d'obtenir des résultats de la meilleure qualité possible.

M. Bernard Généreux: Si je prends, par exemple, la phrase suivante: « Le chien est sous la pluie » ou en anglais « *The dog is under the rain* », si c'est considéré comme une bonne traduction, elle va être inscrite au corpus et être validée, mais le sera-t-elle de façon permanente? Est-ce qu'il y aura d'autres vérifications qui seront faites? Si une traduction erronée est inscrite au corpus, elle va se reproduire constamment, n'est-ce pas?

Mme Nancy Gauthier: Dans le cadre statistique, oui, vous avez raison, sauf que le Bureau s'est engagé à améliorer continuellement le contenu. Alors, si une erreur se répète, nous allons la signaler au Conseil national de recherches pour qu'une correction soit apportée.

M. Bernard Généreux: Ai-je déjà épuisé le temps de parole qui m'était alloué, monsieur le président?

Le président: Ce tour de table sera plus court. Vous pourrez continuer plus tard si nous avons suffisamment de temps.

Nous allons passer immédiatement à M. Lefebvre.

M. Paul Lefebvre: Merci, monsieur le président.

Le président: Cette période de questions sera de quatre minutes.

M. Paul Lefebvre: Merci, monsieur le président. Si je n'ai que quatre minutes, je serai bref.

Certaines personnes du Bureau de la traduction qui ont témoigné devant le Comité ont exprimé des préoccupations en ce qui concerne la relève. Je vous demande donc combien de nouvelles embauches sont prévues au Bureau de la traduction d'ici cinq ans.

M. Adam Gibson (vice-président, Services linguistiques, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Je vais répondre à la question.

Nous n'avons pas de chiffres précis quant à nos intentions de recrutement. Nous nous efforçons de bien évaluer notre volume de travail, de répondre aux besoins de nos clients et, en même temps, de trouver le meilleur rapport entre les moyens dont nous disposons à l'interne et à l'externe. En ce moment, nous nous approchons d'un meilleur équilibre, *the sweet spot*, entre l'utilisation de nos réseaux à l'interne et à l'externe. Nous nous engageons à examiner les facteurs qui pourraient avoir une influence sur le type de travail fait à l'interne, notamment des facteurs comme la sécurité et d'autres qui favorisent le travail fait à l'interne. Nous sommes sur le point d'embaucher des personnes dans certains domaines précis au sein desquels nous avons identifié une lacune.

M. Paul Lefebvre: Si je comprends bien, vous identifiez ou étudiez les différentes façons de faire.

M. Adam Gibson: Oui.

M. Paul Lefebvre: Est-ce que les demandes de services au Bureau de la traduction ont augmenté ou diminué au cours des dernières années?

● (1650)

Mme Donna Achimov: Nous avons noté un changement dans la manière de communiquer. C'est la meilleure façon d'expliquer cela. Nous remarquons une tendance de plus en plus forte, au sein de plusieurs ministères, à communiquer par l'entremise des médias sociaux.

Au cours des dernières années, des communiqués de presse, des documents pouvant apporter des précisions ou un peu d'histoire ont été publiés sur un format papier. Il semble maintenant plus efficace d'utiliser les médias sociaux.

Les demandes changent grâce aux nouvelles technologies et aux nouvelles tendances dans la communication avec les Canadiens.

M. Paul Lefebvre: Merci.

Si je vous pose la question, c'est que des témoins nous ont rapporté que beaucoup de ministères faisaient leur propre traduction. Ils engagent des gens pour faire ce travail. Ils ont le droit, eux-aussi, de faire appel à des sources extérieures.

Nous nous sommes fait dire qu'il existe des services fantômes de traduction. Les gens qui travaillent dans ces services fantômes ne sont peut-être pas qualifiés pour faire de la traduction ou ne sont pas des professionnels de la traduction comme ceux que vous avez au Bureau de la traduction.

J'aimerais avoir votre opinion concernant ces services fantômes de traduction.

Mme Donna Achimov: Nous entendons souvent parler du concept de services fantômes. L'équipe de Mme Gauthier fait la promotion de notre propre service de manière très dynamique. Il est plus efficace de faire appel à des professionnels.

Cependant, c'est aussi une bonne chose que les ministères fassent appel aux gens bilingues qu'ils emploient lorsqu'il faut, à la dernière minute, rédiger des notes de services et autres communications. Après tout, nous avons des fonctionnaires qui sont parfaitement bilingues. Nous travaillons dans les deux langues officielles.

Nous faisons la promotion de nos services avec passion. Nous considérons qu'il est nécessaire de faire appel à des professionnels pour ce qui est de la traduction.

Le président: Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Je vous salue à nouveau, madame Achimov.

J'aimerais d'abord vous demander quelles sont les raisons pour lesquelles l'outil de traduction est devenu un outil de compréhension.

Mme Donna Achimov: Je vous remercie de poser la question.

Au début, nous avons choisi d'utiliser un terme connu, c'est-à-dire celui de « traduction automatique ». Cependant, à la suite de tous les témoignages devant ce comité et de reportages dans les médias, nous avons pensé que ce serait une bonne idée de préciser quelle est la meilleure façon d'utiliser cet outil. Il est vraiment pour nous un outil de compréhension. Il a été conçu pour aider à comprendre le texte dans la langue de la personne concernée et dans la deuxième langue officielle.

En anglais, on dit qu'il faut avoir le *gist*, c'est-à-dire avoir le bon résumé d'un texte ou d'une partie de texte. Nous considérons que le changement de l'appellation est une bonne amélioration. Je dois aussi remercier le Comité de sa recommandation à ce sujet.

M. François Choquette: Par ailleurs, madame Achimov, je vous avais demandé de surseoir de quelques semaines à la mise en place de l'outil de compréhension Portage. Sa mise en place a été suspendue durant un certain temps. Cependant, vous avez choisi de le rendre disponible alors que le Comité est en train de mettre la touche finale à son rapport, qui sera déposé à la Chambre dans une ou deux semaines.

Pourquoi n'avez-vous pas attendu une ou deux semaines de plus?

Mme Donna Achimov: Nous avons décidé de lancer l'outil après l'avoir amélioré. Cela a toujours été notre intention de lancer l'outil. C'est dans

[Traduction]

notre Rapport sur les plans et priorités pour 2016-2017.

[Français]

L'outil a été rendu plus efficace. On nous a suggéré également de mieux le décrire. Nous avons ajouté des pages de notes explicatives et suggéré des moyens efficaces de l'utiliser, à savoir les *dos and don'ts of machine translation*, soit ce qu'il faut faire et ne pas faire avec cet outil.

Nous avons aussi mené beaucoup de consultations auprès des champions des langues officielles au sujet des meilleures façons d'utiliser cet outil.

• (1655)

M. François Choquette: Le Bureau de la traduction fournit bien sûr des services de traduction. J'aimerais mieux connaître son rôle. Le Bureau joue-t-il un rôle pour ce qui est du respect de la Loi sur les langues officielles?

Mme Donna Achimov: Je vous remercie de la question.

Oui, tout à fait. Notre mandat est vraiment ciblé pour aider la fonction publique et le gouvernement du Canada à communiquer dans les deux langues officielles. Nous offrons les services d'interprètes, de terminologues et de traducteurs dans les deux langues officielles. Nous sommes également en mesure d'offrir, avec le secteur privé, des services dans 110 autres langues.

M. François Choquette: À ce moment-là, madame Achimov...

Le président: Je m'excuse de cette interruption, monsieur Choquette, mais nous devons maintenant passer au prochain député.

M. François Choquette: D'accord, monsieur le président.

Je vous remercie.

Le président: Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe: Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins et les remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Je suis heureuse que vous ayez considéré les commentaires que nous avons reçus de la part de certains témoins et que vous ayez choisi le mot « compréhension » plutôt que celui de « traduction ». Je crois que c'est très à-propos.

Tout à l'heure, nous avons mentionné s'il était préférable d'utiliser l'outil déjà disponible plutôt que d'attendre notre rapport à ce sujet, qui devrait être déposé bientôt. Quelle est votre opinion à cet égard?

Mme Donna Achimov: En fait, il y a un besoin dans la fonction publique pour des outils modernes. Cette demande existe et elle va continuer d'exister. Selon nous, c'est une bonne chose d'avoir des outils qui sont bien ciblés à la fonction publique, et ce, non seulement pour aider à la compréhension, mais aussi au maintien des compétences linguistiques à l'avenir.

Je vais maintenant mettre un autre chapeau, soit celui de présidente du Conseil du Réseau des champions des langues officielles. Nous travaillons très fort pour changer la culture au sein du gouvernement fédéral et pour nous assurer que les gens sont vraiment curieux d'explorer et d'utiliser de nouveaux outils comme celui de compréhension, afin d'améliorer et de préserver les deux langues officielles.

Mme Linda Lapointe: L'outil de compréhension est en place depuis quelques semaines. Jusqu'à maintenant, est-ce que cela s'est bien déroulé?

Mme Donna Achimov: Oui.

Mme Gauthier, voulez-vous en parler?

[Traduction]

Mme Nancy Gauthier: Les dernières statistiques dont nous disposons montrent que, depuis le lancement, nous avons reçu environ 98 000 demandes par le truchement de l'outil.

[Français]

En somme, la majorité des gens qui ont utilisé l'outil ont constaté que celui-ci répondait à leurs besoins.

Mme Linda Lapointe: Merci.

Est-ce que les utilisateurs sont informés du fait qu'il s'agit d'un outil de compréhension? Y a-t-il eu une mise en garde à ce sujet?

Mme Donna Achimov: Nous avons travaillé fort pour communiquer l'idée qu'il s'agit vraiment d'un outil de compréhension. Nous avons discuté avec tous les directeurs généraux des communications ministérielles. Nous avons échangé des renseignements avec les champions des langues officielles ainsi qu'avec toutes les instances de ressources humaines, qui font partie de la plupart des organisations responsables des langues officielles.

[Traduction]

Nous avons eu des discussions sérieuses avec les communautés en place dont nous avons vraiment besoin pour transmettre les messages appropriés. De plus, lorsque nous avons envoyé des messages, nous ne nous sommes pas seulement adressés aux sous-ministres dans chaque ministère, mais aussi aux champions des langues officielles et aux directeurs des communications.

[Français]

Mme Linda Lapointe: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Vandal, vous avez la parole.

M. Dan Vandal: Plusieurs personnes ont mentionné que cet outil en était un de compréhension et non de communication.

Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet? Quel est votre point de vue à cet égard?

Mme Donna Achimov: Je vous remercie de la question.

Selon nous, il est clair que les traducteurs professionnels ont la responsabilité de la traduction des documents officiels. Nous avons tenté très fort de faire mieux comprendre à quoi sert cet outil et il demeure que les traducteurs professionnels sont responsables de traduire les documents officiels. Le but réel de cet outil est d'aider à la compréhension.

• (1700)

M. Dan Vandal: Ce qui fait que...

Mme Lucie Séguin (vice-présidente, Services intégrés, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Si je peux me permettre d'intervenir, monsieur le président, je voudrais clarifier un point soulevé par Mme Lapointe et par monsieur Vandal.

Lorsqu'un utilisateur se sert de l'outil de compréhension linguistique, on lui demande de cocher une boîte pour attester qu'il a lu les conditions d'utilisation. Il est dit explicitement que ce service ne remplace pas les services de traduction et que c'est un outil conçu pour la compréhension.

Nous fournissons également des liens qui donnent accès aux services professionnels de langagiers. Nous espérons qu'avec toutes ces mesures de renforcement, y compris l'acceptation des conditions d'utilisation, les utilisateurs seront sensibilisés et conscientisés à cet égard.

M. Dan Vandal: D'accord. Il y a toujours un genre de contrôle sur toutes les communications.

Dans votre Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017, il y a un objectif lié à l'externalisation ouverte, ce qu'on appelle en anglais le *crowdsourcing*. En quoi cela consiste-t-il?

Mme Nancy Gauthier: L'externalisation ouverte fait référence à l'effort collaboratif pour aller chercher du contenu quelconque par une communauté particulière. Par exemple, on fait de l'externalisation ouverte pour des projets. Cela consiste à aller chercher des idées. Vous avez déjà entendu parler du *crowdfunding* ou du financement collectif, qui a pour but de trouver des fonds pour subventionner certains projets.

[Traduction]

L'externalisation ouverte ne se limite pas nécessairement à l'industrie de la traduction en tant que telle, mais on s'en est servi dans l'industrie pour faire notre travail.

[Français]

Comme première étape, nous envoyons un document à une communauté d'experts langagiers. Par la suite, des traductrices et traducteurs professionnels en feront la postédition dans leur flux de production. C'est une façon d'aller chercher une collaboration par rapport à la terminologie, à la traduction ou à un autre domaine où une expertise est recherchée. C'est collaboratif.

M. Dan Vandal: S'agit-il de gens qui sont à l'extérieur du gouvernement?

Mme Nancy Gauthier: Oui, tout à fait.

Les communautés peuvent être soit très vastes, soit très restreintes. Dans le cas de textes traduits ou autres qui exigent une expertise particulière, il faut s'assurer que les communautés possèdent cette expertise.

[Traduction]

Nous ferions appel à une communauté qui est particulièrement qualifiée dans un certain domaine pour participer à une tâche dans le cadre de ce type de collaboration.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Boucher, la parole est à vous.

Mme Sylvie Boucher: Merci, monsieur le président. Je remercie les témoins de leur présence parmi nous.

Vous venez de parler de postédition, un sujet qui a souvent été abordé dans les témoignages que nous avons entendus.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la postédition? Existe-t-il une formation particulière en postédition et qui est qualifié pour la faire? Il serait important que nous comprenions ce qu'est la postédition.

M. Adam Gibson: Je vous remercie de cette question intéressante.

Grosso modo, la postédition est une sorte d'assurance de la qualité.

Il y a des pigistes qui travaillent à contrat pour nous. Nous faisons une postédition de leurs textes pour nous assurer qu'ils correspondent à notre niveau de qualité. Nous faisons la même chose dans le cas d'un texte traduit à l'aide d'un outil technologique. Nous faisons la révision ou la postédition de ces textes. C'est une forme d'assurance de la qualité. Parmi nos effectifs, nous déterminons quelles personnes sont qualifiées pour faire de la postédition. Il s'agit souvent de traducteurs possédant plus d'expérience.

C'est un défi auquel le secteur fait face. Nous en discutons avec les universités ainsi qu'avec nos collègues du secteur privé ou d'associations professionnelles. Nous mettons davantage l'accent sur les universitaires et d'autres centres afin de mettre sur pied une formation formelle en postédition. En ce moment, la postédition se fait davantage dans le cadre du mentorat. Nous jumelons les traducteurs ayant moins d'expérience à ceux qui en ont beaucoup plus.

[Traduction]

pour qu'ils soient plus conscients de ce qu'il faut chercher afin de trouver les bonnes choses.

● (1705)

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Si je comprends bien, actuellement, il n'y a pas nécessairement de formation en postédition. C'est dans le cadre du mentorat que des gens qualifiés, soit des traducteurs ayant beaucoup plus d'expérience, réussissent à faire de la postédition. Est-ce exact?

M. Adam Gibson: Il y a quelques exemples à ce sujet. Ce marché n'est pas complètement inexistant. On est plutôt en train de déterminer quels sont les meilleurs exemples qui existent ou de développer quelque chose en lien avec une université. En ce moment, la plupart du temps, il y a beaucoup de choses. La formation est donnée sous forme de cours et on fait appel à l'expertise de nos traducteurs qui ont beaucoup d'expérience dans ce domaine.

Mme Sylvie Boucher: La postédition se fait dans les deux langues officielles. On comprend qu'elle doit être bien faite, et ce, dans les deux langues officielles, n'est-ce pas?

M. Adam Gibson: Oui.

Mme Sylvie Boucher: On s'assure donc de la qualité de la postédition dans les deux langues officielles.

M. Adam Gibson: Oui.

Mme Sylvie Boucher: Merci, monsieur le président. C'était la question que je voulais poser.

Le président: Il reste quatre ou cinq minutes. Si des membres du comité souhaitent poser d'autres questions, ce doit être très bref.

En quelques minutes, en commençant avec M. Généreux. Je céderai par la suite la parole à M. Choquette et à M. Romanado.

M. Bernard Généreux: Je reviens rapidement sur la question du corpus. Si j'ai bien compris, le corpus fait partie intégrante de l'outil. Tout ce qui l'alimente fera en sorte qu'il y aura un contenu.

En ce qui a trait à la postédition, vous faites la vérification.

M. Adam Gibson: Oui.

M. Bernard Généreux: Qui paye pour ce service?

Mme Nancy Gauthier: Je vous remercie de la question.

Vous voulez savoir qui paye pour le corpus, n'est-ce pas?

M. Bernard Généreux: Cela faisait-il partie de l'exercice touchant la création de l'outil?

Mme Nancy Gauthier: En ce qui a trait à la création de l'outil, les représentants du Conseil national de recherches du Canada serait probablement plus en mesure de vous en parler. Le Bureau de la traduction s'occupe de la validation du corpus existant. Des traducteurs professionnels travaillent justement à en assurer la qualité.

M. Bernard Généreux: D'accord.

Monsieur le président, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais j'avais demandé d'avoir un tableau qui nous expliquerait la création de l'outil, son utilisation et le corpus, en fait ce qui entre et ce qui sort de tout cela. En effet, je suis visuel et j'aimerais être en mesure de saisir d'un coup d'oeil la réalisation ou ce que l'outil permet de faire. Serait-il possible de nous faire parvenir de la documentation à cet égard?

Le président: Est-ce possible, madame Achimov?

[Traduction]

Mme Donna Achimov: Le flux de travail pour le corpus...?

[Français]

Oui, on peut le faire.

M. Bernard Généreux: J'apprécierais cela.

Le président: Vous pouvez l'envoyer au greffier du comité et il le distribuera aux membres.

Mme Donna Achimov: D'accord. C'est ce que nous ferons.

Le président: Merci.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Ma première question est très simple, même si je sais que vous ne pourrez pas y répondre tout de suite.

Pouvez-vous nous faire connaître le nombre de personnes qui travaillent actuellement sur l'outil Portage ainsi que de nous donner des informations concernant les ressources financières qui sont utilisées à ce sujet? Serait-il possible d'envoyer cette information au comité dans les semaines à venir?

Mme Donna Achimov: Oui.

Le président: Vous pourrez envoyer cette information au greffier.

Mme Donna Achimov: D'accord, monsieur le président.

M. François Choquette: Vous pourrez envoyer cette information directement au greffier.

Je sais que vous avez fait des sondages pour savoir comment les gens allaient utiliser cet outil. Ces sondages sont-ils publics? Pourriez-vous les envoyer au comité pour qu'on comprenne un peu comment les gens y ont répondu? En effet, j'ai eu accès à des informations indiquant que les gens utiliseraient peut-être cet outil de traduction plutôt que d'utiliser les services de traduction établis.

Mme Donna Achimov: Nous pouvons partager les résultats avec vous. On vient tout juste d'implanter l'outil dans plusieurs ministères. Cela prendra un peu de temps avant d'obtenir les résultats.

Je peux toutefois vous dire que, l'été prochain, on commencera un projet pilote lié à l'outil auprès de 350 à 400 fonctionnaires. Il faut dire que le type de phrases traitées ne sont pas des choses qui sont normalement transmises au Bureau. Nous recevons plutôt des extraits de documents afin de les comprendre et de courts textes comme, par exemple, des messages sur des répondeurs qui informent les gens qu'une personne est absente du bureau ou qu'elle est en vacances pour quelques jours. C'est vraiment pour de courts textes qui ne seraient jamais envoyés au Bureau de la traduction.

• (1710)

Le président: Merci.

Madame Romanado, vous avez la parole.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je n'étais pas ici lorsque les gens du Bureau de la traduction ont comparu récemment. Je n'ai donc pas pu entendre leur présentation. C'est pourquoi je poserai peut-être une question à laquelle ils ont peut-être déjà répondu.

À l'heure actuelle, je pense qu'il y a un délai maximal de 48 heures pour une demande de traduction. Mon bureau a déjà eu recours à vos services et j'étais très satisfaite de votre travail. Je vous en remercie beaucoup. Y a-t-il un plan pour diminuer les délais et répondre aux besoins des bureaux des députés?

M. Adam Gibson: Il existe un certain nombre de services et, normalement, nous sommes en mesure de répondre à la demande dans une proportion...

Mme Lucie Séguin: Dans une proportion de 82 %.

M. Adam Gibson: La proportion est de 82 %. C'est donc un pourcentage normal. Cependant, dans le cas de demandes urgentes, nous négocions avec le client. Nous recevons parfois des demandes qui doivent être complétées le même jour dans un délai de quelques heures. Cela dépend toujours des cas et de diverses considérations, mais nous sommes toujours prêts à négocier. En même temps, nous sommes en train de considérer plusieurs autres facteurs qui vont avoir une influence sur le service et nous voulons bien définir tout cela pour les clients. Je crois qu'il y a la possibilité de donner un service encore meilleur, mais il y a toujours des urgences et des événements qui surviennent et, à ce moment-là, nous négocions avec les clients. Nous avons des employés qui répondent aux besoins.

Mme Sherry Romanado: D'accord.

Est-il possible de savoir combien de traductions sont faites de l'anglais vers le français et vice-versa?

M. Adam Gibson: Oui, c'est possible de vous fournir ces données. Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais...

Mme Donna Achimov: La plupart des traductions sont de l'anglais vers le français.

Mme Sherry Romanado: D'accord.

Mme Nancy Gauthier: Si vous le voulez, je peux vous donner des données plus précises.

En traduction, nous traitons environ 754 millions de mots par année et la proportion est évidemment plus grande pour ce qui est de textes traduits de l'anglais vers le français. Nous pourrions vous dire exactement quelle est cette proportion.

Mme Sherry Romanado: D'accord. Puisque nous formons le Comité des langues officielles, je vais poser ma prochaine question en anglais.

[Traduction]

Pour ce qui concerne le contrôle de la qualité, vous mentionnez que vous vérifiez les traductions qui ont été faites. Si vous voyez que le travail d'un fournisseur ou d'un traducteur interne n'est pas à la hauteur, offrez-vous de la formation ou cherchez-vous un autre fournisseur?

M. Adam Gibson: Merci d'avoir posé la question.

Je pense que nos contrats externes sont semblables à presque tous les mécanismes de passation de marchés. Nous avons un processus d'assurance de la qualité, et nous examinons les divers fournisseurs, surtout s'il y en a un dont la qualité du travail nous préoccupe. On commencerait normalement par avoir une discussion pour ensuite voir s'il s'agit de quelque chose d'un peu plus permanent, auquel cas nous pouvons cesser de faire affaire avec des fournisseurs s'ils ne répondent pas à nos besoins.

À l'interne, cela devient une question de ressources humaines. La personne n'a-t-elle pas la formation adéquate ou a-t-elle seulement un mauvais rendement? On fait enquête et ensuite, on prend les mesures qui s'imposent.

[Français]

Le président: Merci, madame Romanado.

Monsieur Généreux, je vais vous demander d'être bref.

[Traduction]

M. Bernard Généreux: Cet outil est-il offert aux députés?

Mme Donna Achimov: Pas encore. Nous avons décidé de le gérer pour la fonction publique centrale. Nous envisageons de l'étendre à d'autres organismes mais, pour l'instant, nous nous concentrons seulement sur les 33 ministères gouvernementaux principaux.

M. Bernard Généreux: Sera-t-il offert aux députés cette année?

Mme Donna Achimov: Nous devons en étudier les coûts et le rendement.

M. Bernard Généreux: Qu'entendez-vous par les coûts? Nous avons déjà payé le CNRC.

Mme Donna Achimov: Nous examinons les coûts d'entretien et de mise à niveau. Nous venons de lancer l'outil. Nous avons fait un

lancement modeste pour voir quel est son rendement, et ensuite nous chercherons des façons de l'étendre aux autres organismes, y compris au Parlement et à la Chambre des communes.

M. Bernard Généreux: D'accord.

Merci.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Achimov.

Je remercie également vos collègues pour ce complément de réponses.

Mme Donna Achimov: Merci.

Le président: Je veux rappeler aux membres du comité que nous nous réunissons à huis clos mercredi.

Voulez-vous intervenir, monsieur Lefebvre.

•(1715)

M. Paul Lefebvre: J'ai eu vent que le commissaire aux langues officielles ne sera pas disponible le 8 juin. Il faudrait donc choisir une autre date.

Le président: Nous allons donc essayer de déterminer une qui sera la plus rapprochée possible.

M. Paul Lefebvre: Ce serait le 13.

M. Bernard Généreux: C'est du bon vent.

M. François Choquette: C'est du bon vent et il souffle rapidement.

M. Paul Lefebvre: Oui, c'est rapide.

Le président: Merci beaucoup, madame Achimov.

Merci beaucoup à toutes et à tous.

Mme Donna Achimov: Merci.

Le président: En somme, mercredi, nous allons compléter notre rapport.

Bonne fin de journée tout le monde.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>